



Société de transport  
de Sherbrooke

## **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE**

### **ASSEMBLÉE ORDINAIRE**

### **TENUE AU CENTRE ADMINISTRATIF DE LA SOCIÉTÉ**

**LE 11 DÉCEMBRE 2019**

**À 17 H 30**

### **PROCÈS-VERBAL 19-12**

---

#### **Sont présents :**

M. Marc Denault	Président
M. Pierre Tremblay	Vice-Président
M. Pierre Avard	Administrateur
Mme Évelyne Beaudin	Administratrice
M. Éric DesLauriers-Joannette	Administrateur
Mme Dany Grondin	Administratrice
Mme Chantal L'Espérance	Administratrice

#### **Étaient aussi présents :**

M. Patrick Dobson	Directeur général et secrétaire
M. Michaël Gauthier	Directeur des ressources humaines
Mme Suzanne Méthot	Directrice générale adjointe et trésorière
M. Louis-André Neault	Directeur du marketing, qualité de services et partenariats
M. Stéphan Veilleux	Directeur des opérations

**1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE -**

Le président déclare l'assemblée ouverte.

---

**2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET DU CERTIFICAT DE SIGNIFICATION -**

**RÉSOLUTION 136-19**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'avis de convocation et le certificat de signification soient et sont approuvés.

**- ADOPTÉ -**

---

**3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 13 NOVEMBRE 2019 -**

**RÉSOLUTION 137-19**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le secrétaire soit et est dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2019.

Que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 13 novembre 2019 soit et est approuvé.

**- ADOPTÉ -**

---

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR -**

**RÉSOLUTION 138-19**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que l'ordre du jour soit et est approuvé en y ajoutant les sujets suivants :

- Contribution de la STS à l'optimisation budgétaire 2019 de la Ville de Sherbrooke
- Désignation du Comité des ressources humaines dans le dossier SAEIV
- Travaux d'aménagement et déneigement faits par la Ville de Sherbrooke
- Révision du plan d'effectifs
- Fin d'emploi matricule # 1208

**- ADOPTÉ -**

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES**

### **Madame Michelle Provencher, AQDR**

Mme Provencher expose les demandes présentées dans le document soumis aux administrateurs.

### **Monsieur Eric Samson, Arrondissement du Lac des Nations**

M. Samson remercie la STS pour l'ajout du banc face au Tim Horton. Il fait la lecture d'un document qu'il dépose aux administrateurs.

### **Madame France Croteau, RUTASM**

Mme Croteau dépose des documents aux administrateurs et en fait un bref résumé.

### **Madame Suzanne Charland, Dépanneur Caleb, Arrondissement St-Élie**

Mme Charland expose ses préoccupations et suggestions sur la desserte de la ligne 50.

### **Monsieur Dany Boutin, étudiant à l'Université de Sherbrooke**

M. Dany Boutin nous propose son support en lien avec un projet universitaire.

---

## **5. CALENDRIER DES ASSEMBLÉES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2020 -**

### **RÉSOLUTION 139-19**

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., chapitre S-30.01) prévoit que le conseil d'administration se réunit en assemblées ordinaires au moins dix (10) fois par année et qu'il doit adopter le calendrier des assemblées pour l'année;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil d'administration adopte le calendrier suivant de ses assemblées :

<b><u>DATE</u></b>	<b><u>HEURE</u></b>	<b><u>LIEU</u></b>
22 janvier 2020	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
12 février 2020	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
11 mars 2020	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
8 avril 2020	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
13 mai 2020	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
10 juin 2020	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
9 septembre 2020	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
14 octobre 2020	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
11 novembre 2020	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke
9 décembre 2020	17 h 30	Société de transport de Sherbrooke

Que, conformément à l'article 26 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., chapitre S-30.01), le secrétaire fasse publier dans les 15 jours qui suivent la présente assemblée, dans un journal diffusé dans le territoire de la société, un avis indiquant les dates, heures et lieux des assemblées du conseil.

**- ADOPTÉ -**

---

**6. ENTENTE « LAISSEZ-PASSER » UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE -**

**RÉSOLUTION 140-19**

**ATTENDU QUE** l'Université de Sherbrooke et la STS ont convenu d'une entente établissant les termes et conditions qui permettent à tous les étudiants et étudiantes inscrits à un ou des programmes offerts à Sherbrooke par l'Université d'avoir un libre accès à tous les services de transport collectif offerts par la STS sur le territoire de la ville de Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** le conseil d'administration de l'Université de Sherbrooke a approuvé l'entente concernant le libre accès au transport en commun;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante

Que l'entente « Laissez-passer » Université de Sherbrooke entre l'Université de Sherbrooke et la Société de transport de Sherbrooke soit et est renouvelée pour une période de cinq (5) ans à savoir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2025.

Que le président et le directeur général soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, avec l'Université de Sherbrooke, ladite entente.

Que ladite entente de prêt à usage soit et est conservée aux archives sous le no A19-43.

**- ADOPTÉ -**

---

**7. PROTOCOLE D'ENTENTE CONCERNANT L'ABONNEMENT AU TRANSPORT EN COMMUN AVEC RETENUE SUR LE SALAIRE – CÉGEP DE SHERBROOKE -**

**RÉSOLUTION 141-19**

**ATTENDU QU'**il y a lieu de renouveler le protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun pour les membres du personnel du Cégep de Sherbrooke sur le territoire de la STS;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le directeur général et secrétaire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, le protocole d'entente concernant l'abonnement au transport en commun avec retenue sur le salaire avec le Cégep de Sherbrooke.

Que le protocole d'entente soit et est conservé aux archives sous le no A19-44.

**- ADOPTÉ -**

---

**8. BUDGET 2020 -**

**RÉSOLUTION 142-19**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le budget pour l'année 2020 soit et est adopté et conservé aux archives sous le numéro A19-45.

Que, conformément à l'article 116 (R.L.R.Q., c. S-30.01), le budget pour l'année 2020 soit et est transmis à la Ville de Sherbrooke pour adoption.

**- ADOPTÉ -**

---

**9. PROGRAMME DES IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020 À 2024 -**

**RÉSOLUTION 143-19**

**ATTENDU QUE** la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (R.L.R.Q., c. S-30.01) exige que, chaque année, le programme des immobilisations pour les années financières suivantes, soit adopté par le conseil d'administration et qu'il soit, par la suite, transmis au conseil de la Ville de Sherbrooke pour approbation;

**ATTENDU QU'**à cette fin, le programme des immobilisations pour les années 2020 à 2024 a été préparé par la Société;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le programme des immobilisations pour les années 2020 à 2024 au montant de 84 130 000 \$ soit et est approuvé et conservé aux archives sous le no A19-46.

Que, conformément à l'article 134 (R.L.R.Q., c. S-30.01), le programme des immobilisations pour les années 2020 à 2024 soit et est transmis, pour approbation, à la Ville de Sherbrooke, et transmis également au ministre des Transports.

**- ADOPTÉ -**

---

**10. OPÉRATIONS COURANTES 2020 – AUTORISATION D'UN EMPRUNT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 2 000 000 \$ -**

**RÉSOLUTION 144-19**

**ATTENDU QUE** le budget de l'exercice 2020 de la Société de transport de Sherbrooke, déposé au conseil d'administration le 11 décembre 2019, prévoit des subventions au montant de 9 923 700 \$ à recevoir du gouvernement du Québec et un manque à gagner au montant de 15 920 000 \$ à percevoir de la Ville de Sherbrooke;

**ATTENDU QUE** le niveau des revenus et des dépenses fluctue suivant les périodes de l'année et que, de ce fait, la Société devra procéder à des emprunts temporaires au cours de l'année 2020 en attendant le versement des sommes à percevoir pour ladite année;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que, conformément aux dispositions de l'article 124 (R.L.R.Q., c. S-30.01), la Société de transport de Sherbrooke soit et est autorisée à emprunter de la Caisse Desjardins des Deux-Rivières de Sherbrooke une somme n'excédant pas 2 000 000 \$ pour le paiement des dépenses d'administration courante en anticipation de la réception des subventions et de la perception du manque à gagner de son budget de l'exercice 2020.

**- ADOPTÉ -**

---

**11. DEMANDE DE SUBVENTION – DESSERTE DES SECTEURS DEAUVILLE, BROMPTON ET SAINT-ÉLIE-D'ORFORD -**

**RÉSOLUTION 145-19**

**CONSIDÉRANT QUE** le décret 1152-2002, concernant le Programme d'aide gouvernementale au transport collectif des personnes, prévoit une subvention à l'exploitation pour une société de transport en commun qui intègre, depuis le 31 décembre 2001, le territoire d'une municipalité non desservie par un service de transport en commun l'année précédente, pourvu que cette société organise un service de transport en commun dans le territoire correspondant à l'ancien territoire municipal, qu'elle contribue au financement de ce service et que le transport soit effectué à contrat par un transporteur visé à l'article 81 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

**CONSIDÉRANT QUE** le décret prévoit également qu'une société de transport en commun qui succède aux droits et obligations d'une municipalité au regard d'un contrat de transport en commun par autobus est admissible à une subvention à l'exploitation pour le maintien de ces services, pourvu que le service à contrat est maintenu, et la subvention ne peut excéder le montant versé à cette municipalité pour l'année 2001;

**CONSIDÉRANT QUE** la desserte des secteurs Deauville, Brompton et Saint-Élie-d'Orford rend la Société de transport de Sherbrooke admissible à ces subventions à l'exploitation;

**CONSIDÉRANT QUE** le budget 2020 de la Société de transport de Sherbrooke prévoit les dépenses de contrat suivantes :

Brompton # 20	13 343 \$
Brompton # 51	490 087 \$
Deauville # 52	55 610 \$
Saint-Élie-d'Orford # 50	493 222 \$

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la Société de transport de Sherbrooke s'adresse au ministre des Transports pour demander une subvention à l'exploitation en 2020 en vertu des articles 10 et 11 du décret 1152-2002 pour la desserte en transport en commun du territoire correspondant à l'ancien territoire municipal de Deauville et Bromptonville et pour le maintien de la desserte par autobus du territoire correspondant à l'ancien territoire de Saint-Élie-d'Orford.

**- ADOPTÉ -**

---

**12. TAUX D'INTÉRÊT SUR QUOTE-PART OU VERSEMENT EN SOUFFRANCE -**

**RÉSOLUTION 146-19**

**ATTENDU QUE** le règlement numéro 70 prévoit, à l'article 5, que soit déterminé annuellement un taux d'intérêt à être appliqué sur toute quote-part ou versement en souffrance;

**ATTENDU QU'**il y a lieu que la Société détermine ce taux d'intérêt pour l'année 2020

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que toute quote-part ou versement en souffrance porte intérêt au taux de douze pour cent (12 %) annuellement.

**- ADOPTÉ -**

---

**13. REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS RÉGULIERS DE LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE SHERBROOKE (STS) -**

**RÉSOLUTION 147-19**

**ATTENDU QUE** le règlement du Régime complémentaire de retraite des employés réguliers de la Société de transport de Sherbrooke (STS) prévoit la constitution d'un comité de retraite dont certains membres sont nommés par le conseil d'administration;

**ATTENDU QUE** M. Dany Bélanger a été nommé membre du Comité de retraite à titre de représentant de l'employeur par la résolution no 117-17 du 22 novembre 2017 pour un mandat de trois (3) ans expirant le 9 décembre 2021;

**ATTENDU QUE** monsieur Dany Bélanger doit être remplacé au sein du Comité de retraite;

**ATTENDU QUE** l'article 11.1.14 du règlement du Régime prévoit que le mandat du nouveau membre désigné pour remplacer un membre dont la nomination est révoquée expire à l'échéance du mandat du membre;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que M. Philippe Lussier, directeur adjoint ingénierie et projets, soit et est nommé représentant de l'employeur au sein du Comité de retraite pour compléter le mandat de M. Dany Bélanger soit jusqu'au 9 décembre 2021.

**- ADOPTÉ -**

---

**14. DÉPÔT DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU COMITÉ DE PILOTAGE DU CENTRE DE MOBILITÉ DURABLE DE SHERBROOKE (CMDS) DU 17 OCTOBRE 2019 –**

**RÉSOLUTION 148-19**

**ATTENDU QU'**il y a lieu, dans le cadre des travaux du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS), d'informer les membres du présent conseil de l'avancement de ceux-ci;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le compte rendu de la réunion du Comité de pilotage du Centre de mobilité durable de Sherbrooke (CMDS) du 17 octobre 2019 soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---

**15. BORDEREAU DE LA CORRESPONDANCE –**

**RÉSOLUTION 149-19**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le bordereau de la correspondance reçue pour le mois de novembre 2019 soit et est déposé sur le bureau.

**- ADOPTÉ -**

---



**16. CONTRIBUTION DE LA STS À L'OPTIMISATION BUDGÉTAIRE 2019 DE LA VILLE DE SHERBROOKE –**

**RÉSOLUTION 150-19**

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre de l'exercice d'optimisation 2019 effectué par la Ville de Sherbrooke visant à économiser 2,7M\$, il est demandé à la Société de transport de Sherbrooke de contribuer à cette optimisation pour un montant de 430 700 \$.

IL EST **RÉSOLU À LA MAJORITÉ.** Mme Beaudin enregistre sa dissidence

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil autorise la Société de transport de Sherbrooke à approprier un montant de 430 700\$ au surplus anticipé de l'exercice courant afin de contribuer à l'optimisation budgétaire 2019.

**- ADOPTÉ -**

---

**17. DESIGNATION DU COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DANS LE DOSSIER SAE-IV –**

**RÉSOLUTION 151-19**

**CONSIDÉRANT QUE** la STS a débuté le processus d'implantation de son SAE-IV (Système d'Aide à l'Exploitation et Information Voyageur) en 2010;

**CONSIDÉRANT QUE** cet outil est essentiel au bon fonctionnement du réseau;

**CONSIDÉRANT QUE** l'information voyageur en temps réel dépend de ce système;

**CONSIDÉRANT** l'évolution des besoins et le caractère innovateur de la STS;

**CONSIDÉRANT** l'enjeu de la satisfaction client qui est un élément essentiel de notre plan stratégique.

IL EST **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil d'administration mandate le Comité des ressources humaines pour analyser le dossier et recommander la meilleure stratégie afin de poursuivre le développement efficace et innovateur des systèmes d'aide à l'exploitation et d'information voyageur de la STS.

**- ADOPTÉ -**

---

**18. TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DÉNEIGEMENT FAITS PAR LA VILLE DE SHERBROOKE –**

**RÉSOLUTION 152-19**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux ont eu lieu sur les propriétés de la Ville;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Sherbrooke possède l'expertise pour réaliser de tels travaux;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a effectué des travaux de déneigement supplémentaires pour faciliter l'accès au transport en commun;

**CONSIDÉRANT QUE** la valeur des travaux est de 379 300\$.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que ces dépenses soient et sont intégrées à l'exercice financier 2019, afin de payer l'ensemble des travaux à la Ville de Sherbrooke, pour un montant de 379 300\$.

**- ADOPTÉ -**

---

**19. RÉVISION DU PLAN D'EFFECTIFS –**

**RÉSOLUTION 153-19**

**CONSIDÉRANT** les objectifs de mobilisation du personnel de la STS et de renforcement de la qualité et de l'expérience client;

**CONSIDÉRANT** les recommandations de la vérificatrice générale;

**CONSIDÉRANT** l'implantation du système de Gestion de la Maintenance Assisté par Ordinateur (GMAO);

**CONSIDÉRANT QUE** ces objectifs nécessitent des changements organisationnels importants;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le conseil adopte le plan d'effectifs révisé en modifiant les éléments constituant suivants :

- Structure organisationnelle;
- Classification et description sommaire des tâches des postes

des professionnels et des directeurs de la Société de transport de Sherbrooke.

Que le tout soit et est conservé aux archives sous le no A19-47.

**- ADOPTÉ -**

---

**20. FIN D'EMPLOI – MATRICULE # 1208 –**

**RÉSOLUTION 154-19**

**CONSIDÉRANT** la révision de la structure organisationnelle de la Société de transport de Sherbrooke relativement à la fin d'emploi du matricule # 1208;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que le conseil entérine l'abolition du poste de directeur planification et innovation et la fin d'emploi du matricule # 1208.

Que le conseil autorise le directeur général à signer, pour et au nom de la Société de transport de Sherbrooke, l'entente de fin d'emploi intervenue entre la société de transport de Sherbrooke et l'employé #1208.

**- ADOPTÉ -**

---

**MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Madame Dany Grondin**

Mme Grondin souhaite de joyeuses fêtes. Elle constate qu'il y aura de grands dossiers prévus pour 2020 et a hâte d'y contribuer.

**Monsieur Éric DesLauriers-Joannette**

M. DesLauriers-Joannette souhaite de joyeuses fêtes. Il souligne l'amélioration de la fluidité liée à la fermeture de la Station du Dépôt, notamment sur les lignes 2,8 et 12.

**Madame Chantal L'Espérance**

Mme L'Espérance souhaite de joyeuses fêtes et une belle année 2020.

**Madame Évelyne Beaudin**

Mme Beaudin souhaite de joyeuses fêtes et souligne que Mme Charland est la bienvenue au CA.

**Monsieur Pierre Tremblay**

M. Tremblay félicite l'équipe pour le renouvellement de la convention du secteur urbain, pour l'ajout de service et pour le travail fait pour améliorer la satisfaction des clients. Il souhaite ses meilleurs vœux pour 2020.

**Monsieur Marc Denault**

M. Denault remercie les administrateurs et la direction pour le travail fait en 2019. Il souligne l'ajout de 38 000 heures, la bonification des lignes 3 et 8, l'ajout de service les soirs et fin de semaine, le projet de la Station du Dépôt, la réfection de la Station du Carrefour, les rencontres d'employés, le renouvellement des conventions collectives, l'embauche de 50 nouvelles personnes, la tenue des groupes de discussion, le virage communication, la billettique et les excellents résultats financiers. Il remercie l'équipe pour sa passion et souhaite de joyeuses fêtes à tous.

---

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE -**

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Que la présente assemblée soit levée à 18 h 20.

Sherbrooke (Québec), le 11 décembre 2019.

Le président,

Marc Denault

Le secrétaire,

Patrick Dobson